

# COMMUNE DE MOYENNEVILLE

## Compte rendu de la séance du 21 mars 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de MOYENNEVILLE s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal déplacée dans les locaux périscolaires, en séance ordinaire, le mercredi 21 mars 2018 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard PARAISSOT, Maire, suite à la convocation en date du mardi 13 mars 2018.

Présents: Gérard PARAISSOT, Marcel CARPENTIER, Gérard ROGER, Eric DUFESTEL, Vincent DELECUSE, Laure DELIGNY, Claude EECKHOUT, Véronique LEGUAY.

Représentés: Audrey DELMOTTE, Sylvie DUFOSSE, Vanessa FREROT, Jean-Claude BARBIER, François HEDOUIN.

Absent : Bruno SUEUR.

Secrétaire de la séance: Véronique LEGUAY.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant :

- Achat de terrain.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### 1) Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 janvier 2018

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 janvier 2018.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### 2) Compte Administratif 2017 - Compte de gestion 2017 - Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur CARPENTIER :

- approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 dressé par le receveur de la Trésorerie d'Abbeville,

- approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
011	Charges à caractère général	105 537,93	002	Excédent antérieur reporté	271 209,02
012	Charges de personnel	178 772,88	013	Atténuation de charges	10 818,77
014	Atténuation de charges	27 839,00	70	Produits des services	18 898,14
65	Autres charges gestion courante	58 217,71	73	Impôts et taxes	281 895,76
66	Charges financières	5 822,05	74	Dotations et participations	222 252,23
67	Charges exceptionnelles	1 321,00	75	Autres produits gestion courante	34 764,91
042	Opération d'ordre	17 648,62	77	Produits exceptionnels	9 675,31
			042	Opérations d'ordre	8 653,62
	<b>Total</b>	<b>395 159,19</b>		<b>Total</b>	<b>858 167,76</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	001	Excédent antérieur reporté	28 666,87
16	Emprunts et dettes assimilés	86 923,14	10	Dotations Fonds divers Réserves	138 888,32
204	Subventions d'équipement	22 535,63	13	Subventions d'investissement	18 661,44
21	Immobilisations corporelles	119 018,68	16	Emprunts	51 850,00
23	Immobilisations en cours	10 737,25	040	Opérations d'ordre	17 648,62
040	Opérations d'ordre	8 653,62			
	<b>Total</b>	<b>247 868,32</b>		<b>Total</b>	<b>255 715,25</b>

<b>Résultat de clôture de l'exercice 2017</b>	Fonctionnement	463 008,57€
	Investissement	7 846,93 €
	<b>Total</b>	<b><u>470 855,50 €</u></b>

Restes à réaliser à reporter en 2018 150 060,00 €

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

excédent de fonctionnement reporté	320 795,50 €
à la couverture de financement de la section d'investissement	142 213,07 €

### 3) Orientations budgétaires 2018 - présentation par les responsables de commissions des projets 2018

Dans le cadre de la préparation du Budget 2018, une liste des dépenses d'investissement 2018 est remis aux membres du Conseil Municipal.

Dépenses 2017 restant à réaliser : espace funéraire - extension hangar - aménagement rue de Gamaches - caméras - informatique École - toiture de l'Église de Bouillancourt - aménagement Mairie.

Orientations budgétaires 2018 : accessibilité du secrétariat de Mairie - accessibilité de la Salle des Fêtes - provision pour les études concernant l'aménagement rue de Gamaches - panneaux de signalisation - stores Mairie.

Concernant la rue de Gamaches, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'avancement de l'étude concernant les aménagements hydrauliques de gestion des eaux pluviales de la RD 22 et de la nécessité de traverser les parcelles sises sur la Commune de MOYENNEVILLE, cadastrées section ZP n° 151 et 150 appartenant à Madame Florence DEGARDIN pour y installer une canalisation enterrée des eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage d'une canalisation avec Madame Florence DEGARDIN (DE201805).

### 4) Règlement espace funéraire - tarifs des concessions au columbarium et des dispersions des cendres ( DE201803)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2223-1, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision du Conseil Municipal de créer un columbarium et un jardin du souvenir au cimetière communal et informe la nécessité de fixer les règles d'utilisation et les tarifs de cet équipement,

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de fixer les règles d'utilisation du columbarium et du jardin du souvenir et autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté portant réglementation du columbarium et du jardin du souvenir au cimetière de la Commune de MOYENNEVILLE,
- décide de fixer les tarifs des concessions et cases au columbarium, à compter du 21 mars 2018 :

- ◆ concession de 30 ans renouvelable, pour un montant de 700,00 €, accordée aux personnes :

- décédées sur le territoire de la commune, quel que soit leur domicile,
- domiciliées sur le territoire de la commune, quel que soit le lieu de décès,
- décédées ayant un lien direct avec les familles (parents, grands-parents),

- ◆ concession de 15 ans renouvelable, pour un montant de 700,00 €, accordée aux personnes extérieures,

- décide de fixer au montant de 100,00 € le tarif des dispersions des cendres, à compter du 21 mars 2018,

- décide que les plaques identifiant les personnes inhumées au columbarium et au jardin du souvenir seront fournies par la Mairie, selon la normalisation suivante :

plaques "columbarium" : 20 X 8 cm - 2 lignes - fond or - écriture noire

plaques "jardin du souvenir" : 10 X 6 cm - 2 lignes - fond or - écriture noire

suyvant les tarifs en vigueur,

Les frais de fourniture, de pose et de gravure de la plaque sont à la charge du demandeur,

- dit que les recettes correspondantes seront imputées chaque année au Budget Primitif aux articles 70311 et 70312,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision.

#### 5) Reprise des responsabilités des commissions : Bâtiments religieux - Urbanisme - Aménagement des espaces de vie

L'ensemble du Conseil Municipal demande que ce sujet soit reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal vu le nombre de conseillers absents.

#### 6) Logements loués : avances sur charges - Avenant au contrat de location du logement de la Poste ( DE201804)

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance de l'état des charges établi pour l'année 2017 pour un montant 372,18 € concernant le logement sis 16 La Place à MOYENNEVILLE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de porter à la somme de 31,00 € par mois, à titre de provision, une avance sur charges en même temps que le loyer et ce à compter du 1er janvier 2018.

#### 7) Achat de terrain

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un appel de Madame POUGEAU, propriétaire des parcelles cadastrées section ZP n° 110 - 111 - 33 d'une contenance de 7 636 m<sup>2</sup>, situées derrière le bureau de Poste et le logement. Celle-ci lui a part de sa volonté de vendre ce terrain et de le proposer à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas acheter ce terrain (12 voix contre et 1 abstention).

#### 8) Questions diverses

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le dispositif "Participation citoyenne" peut être mis en place ; il s'agit d'un dispositif ayant pour but de rassurer la population. Des renseignements vont être demandés à la Gendarmerie.

Monsieur le Maire précise que Madame DEMARET va subir une intervention chirurgicale, elle sera absente à compter du 19 avril prochain pour une période d'un mois. Des permanences seront assurées par les élus.

Monsieur DUFESTEL transmet un message de Madame DELMOTTE qui a remarqué que le ALSH des vacances d'hiver utilisait la classe de Madame GALLAND et demande si des travaux ont été faits à la classe de maternelle.

Monsieur le Maire précise qu'un panneau a été installé sur le mur abîmé.

Monsieur EECKHOUT questionne concernant la rue des Charrons et signale un affaissement chemin des Près. Une réunion est prévue le 6 avril prochain rue des Charrons avec la CCV, EVIA et STPA. Une visite sera faite chemin des Près.

Madame LEGUAY, responsable de la Commission des bâtiments loués, rend compte de la réunion du 6 mars dernier. Concernant l'immeuble sis 22 La Place, réflexion vers la vente ; ce sujet sera à l'ordre du jour lors du vote du budget 2018.

L'installation d'une clôture est envisagée au logement de Bienfay. Les dépendances à la Salle de Bouillancourt devenant très dangereuses, il y a lieu de prévoir la démolition. Une étude est nécessaire pour le projet d'aménagement de cette salle.

Séance levée à 22 heures 05